Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902555-20251201-672025-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 13
Présents : 11
Procuration : 00
Votant : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 24 novembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gildas LE BRAS

Secrétaire : Mr Philippe MOTAIS

Objet **: convention financière au titre du volet 2 investissement du Pacte Finistère 2030 avec le Département**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention financière au titre du volet 2 investissement du Pacte Finistère 2030, avec le Département, convention qui détermine la destination de la subvention accordée par le Département pour le reste à charge de la commune envers l'EPF Bretagne et la participation de la commune aux travaux d'assainissement des logements Route de Landivisiau réalisés par Finistère Habitat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents se rapportant à cette convention.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE